

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Commune de Gelos**Procès verbal du conseil municipal du vingt-sept septembre deux mil vingt et un**

Le vingt-sept septembre mil vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 20****Nombre de conseillers votants : 27****Date de la convocation : 21/09/2021****Date d'affichage : 30/09/2021**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne		X	Mme Delquignie	
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Mme Barat-Touig	
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	M Leydert	
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	M. Mora	
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène	X			
GUERIN	Stéven		X	M. Claverie	
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire		X	Mme Boone	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X	Mme Casenave	
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-48 : Souscription de parts sociales à la création de la Scic « Ceinture verte Pays de Béarn SAS »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de son appui au développement de la Ceinture Verte Pays de Béarn, la commune souhaite participer à ce projet agricole de l'Agglomération.

Ce projet a pour ambition de :

- Relocaliser l'agriculture nourricière.
- Alimenter le territoire en facilitant l'agriculture locale en circuits courts.
- Contribuer au développement de la production bio
- Structurer la filière maraîchage.
- Limiter les freins à l'installation des fermiers (accès au foncier, coût des investissements, ...).
- De voir installés 100 maraîchers d'ici 10 ans.

Les grands principes de cette démarche consistent à :

- Proposer des conditions idéales pour démarrer avec des terrains de 2 ha de terres de qualité maraîchère, équipés d'irrigation, de tunnels et d'un bâtiment d'exploitation.
- Intégrer les nouveaux arrivants au sein d'un collectif avec un suivi technique par un tuteur expérimenté et un accès au réseau d'accompagnement pour la production et la vente.
- Permettre aux maraîchers de limiter les investissements aux matériels et consommables, avec possibilité de dotation jeune agriculteur (DJA).
- Adapter les charges aux revenus (Cotisation de 550€/mois + 7.5% du CA > 40 000€ avec un abattement de 50% la première année et 25% la seconde).
- Laisser une autonomie avec le libre choix de leur statut et de l'organisation de leur production, dans le respect du cahier des charges bio.
- Signer un contrat permettant de se projeter (contrat annuel reconductible entre La ceinture verte et les maraîchers, avec droit au maintien sur site pendant au moins 18 mois)

Le Conseil Municipal est invité à :

APPROUVER

Art 1 – Le principe de souscription de parts sociales à la SCIC ceinture verte pays de Béarn SAS.

AUTORISER

Art 2 – Le Maire à signer le bulletin de souscription ci-annexé et tout autre document découlant de cette souscription.

Art 3 – Le Maire à mandater le montant de 1000€, tel qu'inscrit au budget primitif 2021, pour participation au capital.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 27 septembre 2021

Le Maire,

Pascal MORA

